



## Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

# NOTICE EXPLICATIVE

## DEMANDE D'ATTESTATION D'INTERVENTION

**Vous avez eu besoin des secours des sapeurs-pompiers et vous demandez une attestation d'intervention**

Vous devez, **soit remplir le formulaire en ligne, soit télécharger le formulaire de demande d'attestation d'intervention**, le renseigner et le renvoyer par courriel à suivante : [gec\\_exterieur@sdis83.fr](mailto:gec_exterieur@sdis83.fr) ou par courrier, **accompagné des pièces justificatives**, à l'adresse suivante :

**Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var**  
Groupement de la Conduite Opérationnelle et de la Gestion des Crises  
24, allée de Vaugrenier – ZAC les Ferrières  
83490 LE MUY

**IMPORTANT** : en vertu de la réglementation sur la transmission des documents administratifs et, conformément aux avis de la CADA, les informations contenues dans l'attestation relèvent de la vie privée et **ne sont communicables qu'au bénéficiaire des secours**.

*En cas de décès ou d'hospitalisation empêchant le bénéficiaire des secours de faire lui-même la demande, son ayant droit ou son représentant légal peut se substituer à celui-ci sur présentation de justificatif(s).*

**De plus, cette attestation ne constitue en aucun cas une quelconque reconnaissance de la responsabilité du SDIS du Var lors d'éventuels dommages survenus pendant l'intervention.**

### Quelques exemples :

Demandeur	Est-ce que je peux faire la demande ?	Observations
Le voisin	Non	La demande doit être faite par le bénéficiaire des secours
La compagnie d'assurance	Non	La demande doit être faite par le bénéficiaire des secours
Le conjoint / partenaire du bénéficiaire (pacsé, concubin)	Non	Sauf en cas de décès ou d'hospitalisation (acte de décès, certificat médical, ...) empêchant le bénéficiaire de faire lui-même la demande et sur présentation de justificatifs (conjoint successible, tuteur, mandataire désigné...)
La fille / le fils	Non	Sauf en cas de décès ou d'hospitalisation (acte de décès, certificat médical, ...) empêchant le bénéficiaire de faire lui-même la demande et sur présentation de justificatifs (enfant héritier, tuteur, mandataire désigné...)

### **ATTENTION**

***Pour toute demande d'attestation d'intervention, un justificatif de domicile (facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer ou avis d'imposition ou de non-imposition) de moins de 3 mois devra être transmis si l'adresse de la pièce d'identité est différente de l'adresse d'envoi de l'attestation.***

Le SDIS du Var se réserve la possibilité de demander d'autres pièces pour les cas particuliers.



**TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE**

**Délai de réponse : 15 jours à 1 mois à compter de la réception de la demande par le service instructeur (délai lié aux recherches, vérifications, rédaction, signature et envoi)**

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Est entendu comme demandeur, toute personne directement bénéficiaire des secours, ayant droit ou représentant légal.

Demandeur	Situation	Pièces justificatives à fournir
Bénéficiaire des secours		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte nationale d'identité recto-verso ou passeport ou titre de séjour</li> </ul>
Ayant droit (époux, pacsé, enfant, ascendant)	En cas de décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour du demandeur et du bénéficiaire des secours</li> <li>• Copie livret de famille ou justificatif du pacs</li> <li>• Certificat de décès</li> </ul>
	En cas d'hospitalisation du bénéficiaire des secours (impossibilité de demander l'attestation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour du demandeur et du bénéficiaire des secours</li> <li>• Copie livret de famille ou justificatif du pacs</li> <li>• Hospitalisation (impossibilité de demander) : certificat médical justifiant l'empêchement du bénéficiaire des secours</li> </ul>
Tuteur, curateur		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour du demandeur et du bénéficiaire des secours</li> <li>• Copie jugement de mise sous tutelle ou sous curatelle</li> <li>• En cas de décès, se référer à la ligne « Ayant droit »</li> </ul>

## PIÈCES COMPLEMENTAIRES

Type d'intervention	Matériel ou lieu	Sous-catégorie du demandeur	Sous-catégorie du demandeur
Sinistre	Habitation individuelle	Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre de propriété au nom du bénéficiaire des secours si non occupant ou justificatif de domicile &lt; à 3 mois</li> </ul>
		Locataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatif de domicile &lt; à 3 mois au nom du bénéficiaire des secours</li> </ul>
	Habitation collective (appartement ou local privé)	Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre de propriété au nom du bénéficiaire des secours si non occupant ou justificatif de domicile &lt; à 3 mois</li> </ul>
		Locataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatif de domicile &lt; à 3 mois au nom du bénéficiaire des secours</li> </ul>
	Habitation collective (Parties communes)	Syndic	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat de syndic de copropriété du bien</li> </ul>
	Etablissement recevant du public, établissement soumis au code du travail, bâtiment industriel ou artisanal	Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kbis ou justificatif équivalent</li> </ul>
		Locataire / occupant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bail commercial ou locatif au nom du bénéficiaire des secours</li> </ul>
	Autres biens (moto, voiture, poids lourd, tracteur, vélo, matériel agricole...)	Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de la carte grise au nom du bénéficiaire des secours pour les véhicules immatriculés</li> <li>• Facture</li> </ul>
		Locataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de location au nom du bénéficiaire des secours</li> </ul>